CENTRE EUROPE - TIERS MONDE

6, rue Amat, 1202 Genève Tél.: (41) (22) 731 59 63 Fax: (41) (22) 731 91 52

CCP: 12 - 19850 - 1

Novembre 1997 BULLETIN No 4

Centre de recherches et de publications sur les relations entre l'Europe et le Tiers Monde

EDITO

Les précédents bulletins du CETIM vous ont fait part de notre engagement particulier pour la promotion des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC), notamment de notre participation à l'étude de M. El Hadji Guissé sur la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des DESC. Le CETIM, en collaboration avec l'Association américaine de juristes (AAJ), a organisé deux séminaires sur cette thématique avant la présentation en août du rapport final de l'expert à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités (SCDH).

Nous reproduisons en page 2 et 3 un commentaire sur le rapport final, ainsi que des suggestions et recommandations de suivi de l'étude. En effet, comme il est d'usage, tout rapport final effectué par un rapporteur spécial de la SCDH doit être entériné par les Etats membres de la Commission des droits de l'Homme (CDH). Le Rapport final sur l'impunité des violations des droits civils et politiques sera également présenté à cette instance. Le clivage entre ces deux catégories de droits sera à travers ces deux études à nouveau l'objet de nombreuses discussions, les DESC étant toujours marginalisés dans l'approche occidentale des droits de l'homme.

De par leur complémentarité, il est impératif que ces deux catégories de droits, et par conséquent les deux rapports sur l'impunité, soient examinés de manière équitable; ce traitement n'est guère une évidence, car les recommandations et conclusions du rapport des DESC remettent en question de nombreux aspects de la mondialisation dictés par les milieux économiques et financiers.

Par ailleurs, ce bulletin présente deux problématiques touchant à l'application des DESC, traitées dans le cadre de la SCDH, que le CETIM entend promouvoir vu leurs divers enjeux. Il s'agit ci-dessous du droit d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement et en page 3 du rapport entre les DESC et les activités et méthodes de travail des sociétés transnationales.

Accès à l'eau et mondialisation

Conscients de la globalisation de l'économie capitaliste de marché, dont découlent des disparités croissantes au sein des sociétés, le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP-cf. page 3) s'associent pour réaffirmer l'importance de l'application et de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. Bien que les conséquences souvent néfastes du phénomène de mondialisation demeurent trois nombreuses. année, points particulièrement notre attention, à savoir le droit d'accès à l'eau potable, la perte de souveraineté des Etats face aux activités des sociétés transnationales ainsi que les suggestions et recommandations du rapport final de l'étude sur la question de

l'impunité des auteurs des violations des droits économiques, sociaux et culturels. [Nous livrons ci-dessous le premier volet]

Le CETIM et le MRAP voudraient attirer l'attention de la Sous-Commission sur une réalité incontournable: la question de l'eau potable et de l'assainissement. La mesure, dans laquelle la mise en valeur des ressources en eau contribue tant au bien-être social qu'à la productivité économique, est trop souvent méconnue ou ignorée, bien qu'une grande partie des activités sociales et économiques soient tributaires l'approvisionnement en eau douce de bonne qualité. A noter que l'irrigation absorbe près de 4/5 des ressources disponibles, l'industrie une bonne partie du reste et la consommation ménagère 6% seulement. Force est aussi de constater qu'indispensable à la vie de tout un chacun, l'eau douce et l'accès à l'eau potable ont été de tout temps un facteur déterminant de la viabilité et du succès des civilisations.

Bien que la terre soit nommée "planète bleue", seuls 3% de l'eau disponible est douce. Pourtant ce faible pourcentage suffirait aux besoins de 20 milliards d'êtres humains, les besoins quotidiens minimaux par personne en eau potable étant estimés à 20 litres, comprenant boisson, cuisine, toilette et lessive. A ce jour, 1 milliard et 400 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et près de 4 milliards manquent de conditions sanitaires convenables. Relevons que selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 80% des maladies sont transmises par de l'eau souillée. Et pourtant l'accès à l'eau potable constitue l'un des droits fondamentaux de l'homme; la communauté internationale, n'a-t-elle pas proclamé (résolution A/35/18), la période 1981-1990 « Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement », dont l'objectif était la mise en place, d'ici 1990, d'un accès en eau potable à tout un chacun, en quantité et en qualité suffisantes ainsi que des structures de bases adéquates? N'a-t-elle pas également décidé en 1992, par l'adoption de la résolution A/47/193, "de proclamer le 22 mars de chaque année Journée mondiale de l'eau"?

Le bilan de la Décennie reste plus que décevant; des conférences internationales s'en suivirent au cours desquelles il fut admis que sans une réforme drastique de la gestion de l'eau potable, 3 milliards de personnes souffriront de pénurie en eau d'ici l'an 2025. En effet, dans de nombreuses régions du monde, la rareté généralisée des ressources en eau douce, leur destruction progressive et leur pollution croissante, ainsi que l'intrusion progressive, mais de plus en plus agressive d'activités incompatibles, exigent une intégration de la planification et de la gestion des ressources en eau. L'inégale répartition de l'eau, tant géographique que socio-économique, implique avant tout une ferme volonté politique de la communauté internationale. Il est évident que le phénomène de mondialisation fait que l'eau est soumise comme un bien marchand quelconque aux lois de la libéralisation des marchés et de la privatisation des entreprises nationales. Les nouveaux maîtres de l'économie mondiale, parmi lesquels figurent les

sociétés transnationales, sont les premiers bénéficiaires de ce changement.

Pour clore le premier volet de cette intervention, affirmer que l'eau est indispensable à la vie -il est prouvé scientifiquement que rien de peut la remplacer- est devenu certes une "réalité universelle" mais le décalage entre les affirmations de principe et la réalité demeure considérable. C'est pourquoi le CETIM et le MRAP demandent à la Sous-Commission d'adopter une résolution en vue d'effectuer un document de travail sur la question de l'eau potable et de l'assainissement.»

Suite à cette intervention, le CETIM a participé à la rédaction d'un projet de résolution, tout comme nous nous sommes entretenus avec plusieurs experts en vu de les convaincre du bien fondé de cette thématique. Le projet a été adopté. Dorénavant, la SCDH travaillera cette question, sur la base d'un document de travail en préparation.

Exergue du rédacteur en chef du Journal LE COURRIER (Jeudi 21 Août 1997)

Crimes économiques, sociaux et culturels impunis

Les crimes contre l'humanité incluent des actes graves commis contre des populations sans violence armée.

Lorsque l'on parle de violations des droits de l'homme, et surtout de crimes contre l'humanité, on pense en général à des actes barbares commis dans des situations de guerre ou sous des régimes peu soucieux de démocratie. Mais, selon le droit international -notamment celui élaboré dans la foulée du tribunal de Nuremberg-, les crimes contre l'humanité incluent "les actes graves contre toute population civile autant dans le cadre d'un conflit armé qu'en dehors de celui-ci". Qualifié d'imprescriptibles, ces crimes doivent trouver réparation, même très longtemps après avoir été commis. A défaut, l'impunité enlève aux autres humains toute possibilité de vivre dans un monde fondé sur la justice, la paix, la liberté et la démocratie.

M. El Hadji Guissé, rapporteur spécial de la Sous-Commission des droits de l'homme des Nations Unies, vient de rendre un "Rapport final sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme en matière de droits économiques, sociaux et culturels".

M. Guissé commence par inscrire le présent dans l'histoire. Aujourd'hui, le continent africain abrite des populations parmi les plus pauvres du monde. Or ce continent a vécu le drame de l'esclavage "moderne", système organisé et géré par des Etats européens, lesquels ont enchaîné avec la colonisation, pour finir par mettre ces pays sous la tutelle d'organismes dits internationaux mais de fait entièrement en mains des puissances occidentales.

Le rapporteur prend l'exemple de la dette, "qui augmente au fur et à mesure de son remboursement" et qui empêche nombre de pays des tiers mondes de se développer harmonieusement et d'améliorer le sort de leurs populations les plus pauvres. Quant aux programmes d'ajustement structurel -qui visent d'ailleurs prioritairement à assurer le paiement de la dette-, ils imposent d'énormes souffrances à nombre d'autres humains.

M. Guissé parle aussi des embargos et mentionne l'Irak. Des centaines de milliers d'enfants y ont péri. Mais le pouvoir du dictateur n'a jamais été mis en danger. Le rapporteur examine également les corruptions et les fraudes fiscales qui peuvent "constituer des atteintes graves à l'économie d'une nation et affecter par ricochet les droits individuels économiques, sociaux et culturels" en diminuant les moyens des collectivités publiques pour améliorer le sort du plus grand nombre. Si la Suisse et d'autres paradis fiscaux ne sont pas nommés, il est clair dans l'esprit du rapporteur que le recel de ces fraudes constitue un crime économique.

M. Guissé s'en prend encore aux "violations du droit à un environnement sain consécutives aux agressions" contre la nature, dont les populations les plus pauvres sont les premières victimes puisqu'elles ne peuvent pas accéder à des ressources naturelles non polluées comme de l'eau potable.

En fait, la société internationale refuse à une partie de la population le droit à la vie. Et même dans les pays riches, les pressions sur les revenus, l'accroissement du chômage, la réduction de la protection des travailleurs constituent un mouvement d'exclusion d'une partie des populations.

"Il est indiscutable que les groupes les plus exposés et les plus gravement atteints lorsque des droits humains sont massivement violés sont ceux dits vulnérables, à savoir les enfants, les femmes, les personnes âgées, les travailleurs migrants et les pauvres." Le rapporteur rappelle que, selon la Banque mondiale, si les 20% les plus riches de la planète rétrocédaient 20% de leurs revenus, cette somme permettrait de porter le revenu de tous les pauvres du continent africain au-dessus du seuil de pauvreté. Les politiques appliquées actuellement par les pays riches contre les pays à économie faible constituent "de véritables sources de violations massives et graves des droits collectifs et individuels", accuse le rapporteur de l'ONU qui, revenant au drame de l'esclavage, estime que l'annulation totale -ou au moins partielle- de la dette pourrait être considérée comme une réparation partielle de ce préjudice.

M. Guissé considère que les violations des droits économiques, sociaux et culturels devraient être dénoncées systématiquement comme des crimes contre l'humanité et sanctionnés. Ce n'est pas la première fois que le système économique dominant est dénoncé pour son caractère inhumain. L'intérêt du rapport de M. Guissé à l'ONU, c'est

que les conséquences de ce modèle économique sont qualifiées de crimes contre l'humanité et que l'impunité dont jouissent les décideurs économiques et politiques qui agissent dans ce cadre est soulignée.

Les dictateurs et autres guerriers aux mains sanglantes sont des cibles classiques de ceux qui dénoncent, à droite comme à gauche, les violations des droits humains. Mais, à l'exception de quelques esprits lucides, la plupart des observateurs de la vie publique comme la majorité des citoyens ne mettent pas dans le même panier ceux qui, dans le cadre de leur travail ou de leurs fonctions, prennent des décisions qui entraînent la mort d'autant d'innocents. Pourtant, un Bill Clinton, président d'un pays qui dispose d'une constitution préservant les libertés politiques des citoyens, a pris en quelques années des décisions qui ont tué des millions de personnes dans le monde -notamment les enfants soumis à l'embargo en Irak- et réduit à la misère des dizaines de milliers de ses concitoyens. La politique des grandes institutions financières -comme le Banque Mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce-, qui défendent clairement les intérêts des pays développés et en particulier des Etats-Unis, a tué et soumis à des conditions de vie infra humaines plus d'êtres humains que la plupart des guerres.

Si l'on retenait les critères du rapporteur de l'ONU concernant les crimes économiques, sociaux et culturels contre l'humanité, combien de dirigeants économiques et politiques de notre monde ne devraient-ils pas être déférés devant un tribunal international et condamnés à de lourdes peines. Nous vivons littéralement la mise en place du plus terrible régime totalitaire jamais connu. Comme jamais dans l'histoire himaine, un système parvient à détruire l'humanité en présentant pourtant le spectacle d'une société soucieuse du bien commun. On a reproché à juste titre à Joseph Staline d'avoir complètement dévoyé l'idéal communiste. Actuellement, des idéaux comme la liberté, la fraternité, la solidarité, la responsabilité et la démocratie sont mis au service d'une idéologie qui a pour seul but la concentration de la totalité du pouvoir et des richesses humaines aux mains d'une minorité et la répartition de la pauvreté sur le plus grand nombre possible.

Seuls le développement et la multiplication des poches de résistance peuvent empêcher la poursuite de ce projet criminel.

Patrice MUGNY

Suggestions et recommandations proposées par le CETIM et l'AAJ en complément du rapport de M. El Hadji Guissé

- a) Réactiver au sein de l'OIT les mécanismes d'application et de contrôle de la Déclaration de principes sur les entreprises transnationales, approuvée par le Conseil d'Administration de l'OIT en 1977.
- b) Reprendre les consultations afin d'établir des codes de conduite sur les transferts de technologie et les entreprises transnationales.
- c) Promouvoir une Déclaration de principes sur les droits de l'homme et l'environnement. (A ce sujet, se référer au projet issu du rapport final de Mme Ksentini, E/CN.4/Sub.2/1994/9).
- d) Appliquer et éventuellement améliorer le code de conduite sur les pratiques commerciales restrictives.
- e) Créer des mécanismes de suivi des Déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption lors de transactions commerciales internationales ainsi que du Code international de conduite des agents de la fonction publique (A.G., décembre 1996, 51/191 et 51/59). On peut penser notamment à la parution périodique d'une liste des entreprises transnationales, privées et étatiques, ayant commis des actes de corruption.
- f) Promouvoir l'entraide judiciaire internationale qui doit prévaloir sur le secret bancaire, comme l'a récemment souligné le Tribunal fédéral de la Confédération Helvétique, (Fallo 1A.33/1997 du 8 avril 1997).
- g) Promouvoir l'établissement d'un contrôle étatique et des investisseurs sur les activités financières, particulièrement sur la gestion des fonds de pension. S'agissant de ces derniers, les syndicats concernés doivent aussi intervenir.
- h) Poursuivre la recherche d'indicateurs pertinents afin de mesurer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre progressive des droits économiques, sociaux et culturels jusqu'à obtenir l'établissement de ces indicateurs.
- Approuver le projet de protocole facultatif au Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels avec les modifications pertinentes.
- j) Encourager le Comité des droits économiques, sociaux et culturels afin qu'il élabore des observations générales sur chacun des divers droits contenus dans le Pacte, comme cela a été fait dans l'Observation Générale n°4 sur le droit au logement.
- k) Proposer à la Commission des droits de l'homme de nommer un rapporteur spécial, cela a été d'ailleurs proposé par le Comité, ou un groupe de travail, qui s'occupe des violations des droits économiques, sociaux et culturels.
- l) Promouvoir une Déclaration de l'Assemblée générale qui stipule que les violations massives des droits économiques, sociaux et culturels ainsi que l'utilisation abusive du pouvoir économique et des mécanismes financiers internationaux afin d'obtenir des concessions, des avantages ou des bénéfices disproportionnés entraînant des graves préjudices pour des groupes ou des collectivités (les femmes, les enfants, les handicapés, les travailleurs, les consommateurs, les populations, les minorités, les peuples autochtones, notamment), constituent des crimes internationaux. (A ce sujet se référer à la Déclaration de l'Assemblée générale sur les principes fondamentaux de justice pour les victimes de délits et abus de pouvoir. A.G., 29/11/85, rés. 40/34, section B, art. 18 et 21 de la Déclaration précitée).
- m) Proposer un ajout à l'article 18 du projet de Code sur les crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, élaboré par la Commission de droit international des Nations Unies, dont le contenu se rapproche de la Déclaration proposée par l'Assemblée générale au point précédent.
- n) Proposer d'inclure au projet de création d'un Tribunal pénal international, élaboré par la Commission de droit international des Nations Unies, une Cour spécialisée dans ce type de délits.
- o) Encourager l'adoption de lois et règlements nationaux cohérents avec les normes internationales existantes et proposées dans le domaine.

Sociétés transnationales: une démarche de longue haleine

La relation entre le respect des DESC d'une part et les activités et les méthodes de travail des sociétés transnationales (STN) d'autre part, a fait l'objet d'un suivi particulier par le CETIM dans le cadre des travaux de la SCDH. Un intense travail de lobbying sur la base d'un projet de résolution a abouti. Les experts de la SCDH ont mandaté l'un des leurs pour effectuer un document de travail pour l'année prochaine sur cette question. Le CETIM souhaite notamment que ressorte de ce document l'importance d'identifier et d'examiner les effets des méthodes de travail et des activités des STN, d'enquêter, de surveiller et de rassembler des informations sur ces effets, tout comme de formuler des recommandations et des propositions visant à réglementer les méthodes de travail et les activités des STN. Ce document pourrait amener la SCDH à nommer un Rapporteur spécial ou à créer un groupe de travail pour approfondir davantage cette question.

RÉSEAU CETIM RÉSEAU CETIM

Né en France aux lendemains de la seconde guerre mondiale par des résistants à l'hitlérisme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) luttait au début surtout contre le néonazisme, mais très vite, il a rencontré sur son chemin le racisme lié aux guerres coloniales, l'apartheid, et enfin ce racisme antiimmigrés qui est devenu la plaie béante de l'Europe et de beaucoup de pays riches. Son action est supportée par des comités locaux et elle connaît, depuis une dizaine d'année, un retentissement certain dans l'opinion. Sur le plan international, le MRAP dénonce dans le racisme l'expression féroce de l'idéologie inégalitaire et des rapports sociaux fondés sur l'inégalité. C'est pourquoi il s'efforce, à l'ONU et ailleurs, de faire converger les ONG engagées dans la lutte anti-discrimination vers des actions communes; en Europe, il y a quelque chose qui se met en place, peu à peu.

Le MRAP publie un bulletin mensuel **DIFFÉRENCE**, son adresse est: 43, bd de Magenta, F-75010 PARIS

Tél.: (+33 1) 53 38 99 99 Fax: (+33 1) 40 40 90 98

FUIR LE CHAOS:

Témoignages de demandeurs d'asile mineurs.

Une enquête de Raymond JOLY, 160 p., 1997

L'originalité fondamentale de cet ouvrage est de découvrir, par la parole de jeunes, les méandres de l'exil et la quête solitaire d'un asile en Europe.

Cette publication donne également un éclairage sur les nombreux problèmes juridiques, culturels et politiques auxquels sont confrontés les autorités et les travailleurs sociaux, dans l'accueil de ces jeunes.

Réfugiés économiques ou politiques, éligibles pour l'asile ou pas, dans tous les cas c'est la détresse qui les a poussés loin de chez eux. L'administration les désigne comme non accompagnés, c'est peu dire face à la solitude dans laquelle ils sont plongés.

« Fuir le chaos » est un recueil de témoignages poignants. L'intérêt supérieur de l'enfant ne pèse pas lourd face à la suspicion, au racisme, aux règlements.

Infosud

Cet ouvrage est à commander au CETIM, au prix de 25 FS/ex. + port

Pour la sortie de ce livre, nous vous invitons à une soirée de débat

L'ASILE EN IMAGES ET EN MOTS Réflexions sur le travail d'information relatif à l'asile

Avant première à Genève du film documentaire de Dinu MUSALE

La nuit du veilleur

47 min., tourné dans un centre pour demandeurs d'asile

En présence de Christiane Perregaux (Présidente du Centre de

contact Suisses-Immigrés)

France Von Allmen (Centre social protestant)

Thu Dao (Appartenances)

Raymond Joly (Auteur de l'enquête Fuir le chaos)

Dinu Musale (Réalisateur de *La nuit du veilleur*)

Animateur Michel Schweri (Journaliste au quotidien Le Cour-

rier)

Ueli Leuenberger (Université populaire albanaise)

LE JEUDI 27 NOVEMBRE à 20H30

Dans les locaux de l'Université populaire albanaise 112, rue de Lyon 1203 Genève Tél. 340 25 77

Organisation: Le CETIM et l'Université populaire albanaise.

A paraître au début 1998

LA BOURSE OU LA VIE

par Eric TOUSSAINT, directeur du CADTM, 1997

Une co-édition du CETIM, de Pire, de Syllepse, et du CADTM

Un livre de synthèse sur la dette du Tiers-Monde:

Offensive néo-libérale * Concentration du capital * Mondialisation excluante * Croissance de l'endettement * Crise de la dette du Tiers Monde * Transferts du Sud vers le Nord * BM, FMI: 50 ans, ça suffit! * Phases de l'ajustement structurel * Idéologie et politique néo-libérale * Cas de l'Argentine, Mexique, Algérie, Rwanda * Pistes pour des alternatives * Pour une globalisation des ripostes!

« Face à l'esprit du temps prônant la totale sujétion aux intérêts financiers et marchands des puissants de ce monde, l'analyse rigoureuse d'Eric Toussaint constitue un espoir majeur pour l'avenir: Il y a encore de l'espace pour la « révolte », pour ceux qui - et ils sont des centaines de millions de personnes - ont l'envie de construire un autre futur. C'est cela 50 ans, ça suffit! »

Riccardo Petrella, Président du groupe de Lisbonne

A commander au CETIM: 250 pages 35 FS /ex. + port

* * *

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE

Vous offrez parfois des livres à vos proches pensez à leur faire découvrir les livres du CETIM

-20%

sur les commandes aux éditions CETIM durant les mois de novembre et décembre.

(Cf. Bulletin de commande)

Offre réservée aux membres

Le Centre Europe -Tiers Monde est une association fondée en 1970. Il jouit d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

Présidence: Cynthia Neury. Directeur: Florian Rochat.